

ITISSALAT AL-MAGHRIB

R.C. RABAT N° 48.947

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES PAR VOIE DE REDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société "ITISSALAT AL-MAGHRIB", société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.790.953.400 dirhams, dont le siège social est à RABAT, Hay Ryad, Avenue Annakhil, réunie le 30 mars 2006, il a notamment été décidé une réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale de l'action pour un montant de 3.516.381.360 dirhams, à réaliser par voie de remboursement en numéraire d'une somme de 4 dirhams sur chacune des 879.095.340 actions composant le capital social, et de conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet notamment de constater la réalisation définitive de la réduction de capital, et de prendre toutes mesures pour assurer le remboursement partiel des actions.

Suite à l'avis paru le 04 avril 2006 au journal le Matin du Sahara, le dépôt légal d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 30 mars 2006 a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat le 17 avril 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 212 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, le Directoire dans sa réunion du 29 mai 2006 a constaté qu'aucune opposition n'ayant été formée auprès du Tribunal de Commerce de Rabat pendant le délai de trente jours ouvert à la date du 18 avril jusqu'au 17 mai 2006, la réduction de capital prévue par l'Assemblée générale mixte est réalisée.

Le Directoire a décidé en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts qui s'établit désormais comme suit :

«4.1 le capital social d'ITISSALAT AL-MAGHRIB est fixé à la somme de cinq milliards deux cent soixante quatorze millions cinq cent soixante douze mille quarante dirhams (5.274.572.040 DH), divisé en huit cent soixante dix neuf millions quatre vingt quinze mille trois cent quarante (879 095 340) actions d'une valeur nominale de six (6) dirhams chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées».

En outre, le Directoire a décidé la mise en paiement de la somme de 3.516.381.360 dirhams, représentant le montant de la réduction du capital social, soit 4 dirhams par action, qui aura lieu le 12 juin 2006.

Pour avis

Le Président du Directoire